

# Profil pays 2019 – Togo

## Partie 1. Informations générales

### 1. Informations sur le pays

	<b>Nom complet du pays</b>	REPUBLIQUE TOGOLAISE
	<b>Capitale du pays</b>	Lomé
	<b>Langue(s) officielle(s)</b>	Français
	<b>Ports Principaux</b>	Port Autonome de Lomé ; Port de Kpémé
	<b>Littoral (km)</b>	50 km

### 2. Points de contact

*Point focal GI WACAF*

Mis à jour en novembre 2019

<b>Nom</b>	SOULEMANE Abdel-Ganiou
<b>Ministère/ Département / Agence</b>	Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la protection de la Nature
<b>Poste occupé</b>	Chef de Division Préservation des milieu et du Cadre de Vie / Chargé de la protection des 2cosystèmes marins et côtier
<b>Adresse</b>	247, Rue des Nîmes ; BP. 4825 Lomé - Togo
<b>Téléphone</b>	+228 22 21 33 21
<b>Mobile</b>	+228 90 12 07 12
<b>Courriel</b>	+ 228 22 21 03 33

*Point focal OMI*

<b>Nom</b>	BAKAI Matchonnawè
<b>Ministère/ Département / Agence</b>	Direction des Affaires Maritime (Ministère des Infrastructures et des Transports)
<b>Poste occupé</b>	Directeur des Affaires Maritimes
<b>Adresse</b>	Rue Saga-Togo, Zone portuaire , Bp 4771 Lomé - Togo
<b>Téléphone</b>	+228 70 43 52 24
<b>Mobile</b>	+228 90 09 74 94 / 92 85 17 64

Mis à jour en novembre 2019

<b>Courriel</b>	E-mail : huberbakai1@guail.com/dam_togo@yahoo.fr
-----------------	--

*Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document*

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
<b>SOULEMANE Abdel-Ganiou</b>	Point Focal GI WACAF	Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la nature	Togo	Soule001@yahoo.fr	+228 90 12 07 12
<b>SANTA N'Hôboutoun</b>	Représentant du Point focal OMI	Direction des Affaires Maritimes	TOGO	W1701261@ <a href="mailto:alumni.wmu.se">alumni.wmu.se</a>	+228 91 13 91 05
<b>SEDJRO Messan Eden</b>	Chargé de la Sécurité et Environnement au Port Autonome de Lomé	Port Autonome de Lomé	TOGO	messanedem@yahoo.fr	+228 90 86 04 32

### 3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil &amp; Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	Société Togolaise d'entreposage (STE)
Cooperation avec l'industrie	

<b>Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?</b>	Oui il existe une plateforme de gestion des crises maritimes liées à la pollution à laquelle les pétroliers participent, notamment dans les exercices de simulation et dans les incidents réels que le Togo à connu.
<b>Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?</b>	Oui il y a des exercices de simulation et des formations qui regroupent tous les acteurs entre autres les pétroliers et une mise en synergie des moyens de lutte
<b>Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement</b>	

## Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

---

### *I. Cadre institutionnel et légal*

---

#### 1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

**Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures**

*Lutte en mer*

Mis à jour en novembre 2019

<b>Ministère/Département/Agence</b>	Défense et des anciens combattants
<b>Point de contact en charge des questions de lutte en mer</b>	Commandant de la Marine Nationale
<b>Adresse</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Mobile</b>	+228 90 01 96 15
<b>Courriel</b>	E-mail : florent1973@yahoo.fr
<b><i>Lutte en milieu littoral</i></b>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	Préfecture Maritime
<b>Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral</b>	Préfet Maritime
<b>Adresse</b>	Port Autonome de Lomé, Base Marine 09 BP : 9295 Lomé - Togo
<b>Téléphone</b>	+228
<b>Mobile</b>	+228 93 89 01 61
<b>Courriel</b>	E-mail : <a href="mailto:takougnadi2000@yahoo.fr">takougnadi2000@yahoo.fr</a>
<b><i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i></b>	
<b>Ministère/Département/Agence</b>	Ministère des Infrastructures et des Transports
<b>Point de contact</b>	Directeur des Affaires Maritimes
<b>Adresse</b>	Rue Saga-Togo, Zone portuaire , Bp 4771 Lomé - Togo
<b>Téléphone</b>	+228 70 43 52 24
<b>Mobile</b>	+228 90 09 74 94 / 92 85 17 64

<b>Courriel</b>	E-mail : huberbakai1@guail.com/dam_togo@yahoo.fr
-----------------	--

## 2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

<b>Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale</b>				
	<b>État d'avancement de la ratification</b>	<b>Législation portant application de la Convention en droit national</b>	<b>État d'avancement de l'application</b>	<b>Observations / actions concrètes à prendre</b>
<b>Prévention</b>				
<b>MARPOL 73-78</b>	Ratifiée	<b>Titre III du Livre VI de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande</b>	<b>Projets de décrets d'application soumis au gouvernements pour adoption en Conseil des ministres</b>	
<b>Préparation et lutte</b>				
<b>OPRC 90</b>	Ratifiée	<b>Titre XV du Livre VI de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande</b>	<b>Projets de décrets d'application du code de la marine marchande et le projet du plan POLMAR sont soumis au gouvernements pour adoption en Conseil des ministres</b>	

<b>Protocole OPRC-HNS</b>	<b>Pas encore ratifiée</b>			<b>Il est important de ratifier ce protocole pour compléter le régime de la préparation et la réponse à forme de pollution .</b>
<b>Responsabilité et indemnisation</b>				
<b>CLC 69</b>	<b>Ratifiée</b>	<b>Ordonnance du 12 aout 1971 portant code de la marine marchande</b>		<b>Le code est devenu obsolète et remplacé par celui de 2016 .</b>
<b>CLC 92</b>	<b>Ratifiée</b>	<b>Titres IV, VI et VII de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande</b>	<b>Projet de décret et d'arrêtés en cours d'élaboration</b>	<b>Groupe de travail pour l'élaboration des textes d'application mis en place</b>
<b>Fonds de 92</b>	<b>Pas encore ratifiée</b>	<b>Titres IV, VI et VII de la loi n°2016-028 du 11 octobre 2016 portant code de la marine marchande</b>	<b>Avant-projet de loi relatif à l'adhésion du Togo est transmis au ministère des affaires étrangères</b>	<b>Bien que n'étant pas encore ratifiée, la convention 92 portant sur le fonds est transposée dans le code de la marine marchande de 2016</b>
<b>Fonds suppl. (2003)</b>	<b>Ratifiée</b>			<b>Les dispositions sont en cours pour la prise d'un décret pour son application au plan interne.</b>
<b>Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)</b>	<b>Ratifiée</b>	<b>Chap. 1<sup>er</sup> du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande</b>	<b>Pas encore de texte d'application</b>	<b>Il faut prendre un décret ou un arrêté pour détailler les conditions d'application de cette convention</b>

<b>LLMC 76</b>	<b>Ratifiée</b>	<b>Chap.1<sup>er</sup> et 2 du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande</b>	<b>Pas encore de texte d'application</b>	<b>Il faut prendre un décret pour détailler les conditions d'application de cette convention</b>
<b>LLMC 96</b>	<b>Pas encore ratifiée</b>	<b>Chap.1<sup>er</sup> et 2 du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande</b>	<b>Pas encore de texte d'application</b>	<b>Il faut prendre un décret pour détailler les conditions d'application de cette convention</b>
<b>HNS 2010</b>	<b>Pas encore ratifiée</b>	<b>Chap.2 du titre XVII du livre VI du code de la marine marchande</b>	<b>Pas encore de texte d'application</b>	<b>Bien que n'étant pas encore ratifiée, cette convention est prise en compte par le code de la marine marchande.</b>

Législation nationale			
<b>Politiques maritimes et cadre réglementaire</b>	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	<b>Oui il existe des politiques et stratégies maritimes notamment :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Cadre stratégique pour le Développement de l'Économie Maritime et Côtière</b></li> <li>▪ Stratégie nationale pour la mer et le littoral</li> </ul> Le Haut Conseil pour la Mer est l'Organisme responsable de la mise en œuvre de ces politiques et stratégies.	
<b>Ratification des conventions de l'OMI</b>	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification ?	Absence de coordination	
		Absence de priorité	X
		Absence de compétences juridiques	
		Absence de compétences techniques	

		Absence de ressources financières	X
<b>Application des conventions de l'OMI</b>	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	Les services techniques du ministère concerné, une fois la convention ratifiée, élaborent des projets de textes d'application en impliquant les autres structures publiques et privées intéressées. Une fois adoptés, ces textes sont appliqués par ces structures dans leurs domaines de compétences respectifs. Des conférences maritimes organisées pour échanger sur la mise en œuvre des politiques maritimes et des recommandations sont formulées à l'endroit de chaque structure pour améliorer à l'avenir	
<b>Application de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de 1992 portant création du Fonds</li> <li>• Protocole portant création du Fonds supplémentaire</li> </ul>	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	La convention de 1992 n'est pas encore ratifiée par le Togo ; le processus d'adhésion est en cours. Le texte d'application précisera l'autorité nationale chargée de soumettre les rapports sur les hydrocarbures.	

## *II. Plan national d'intervention d'urgence*

---

### 1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

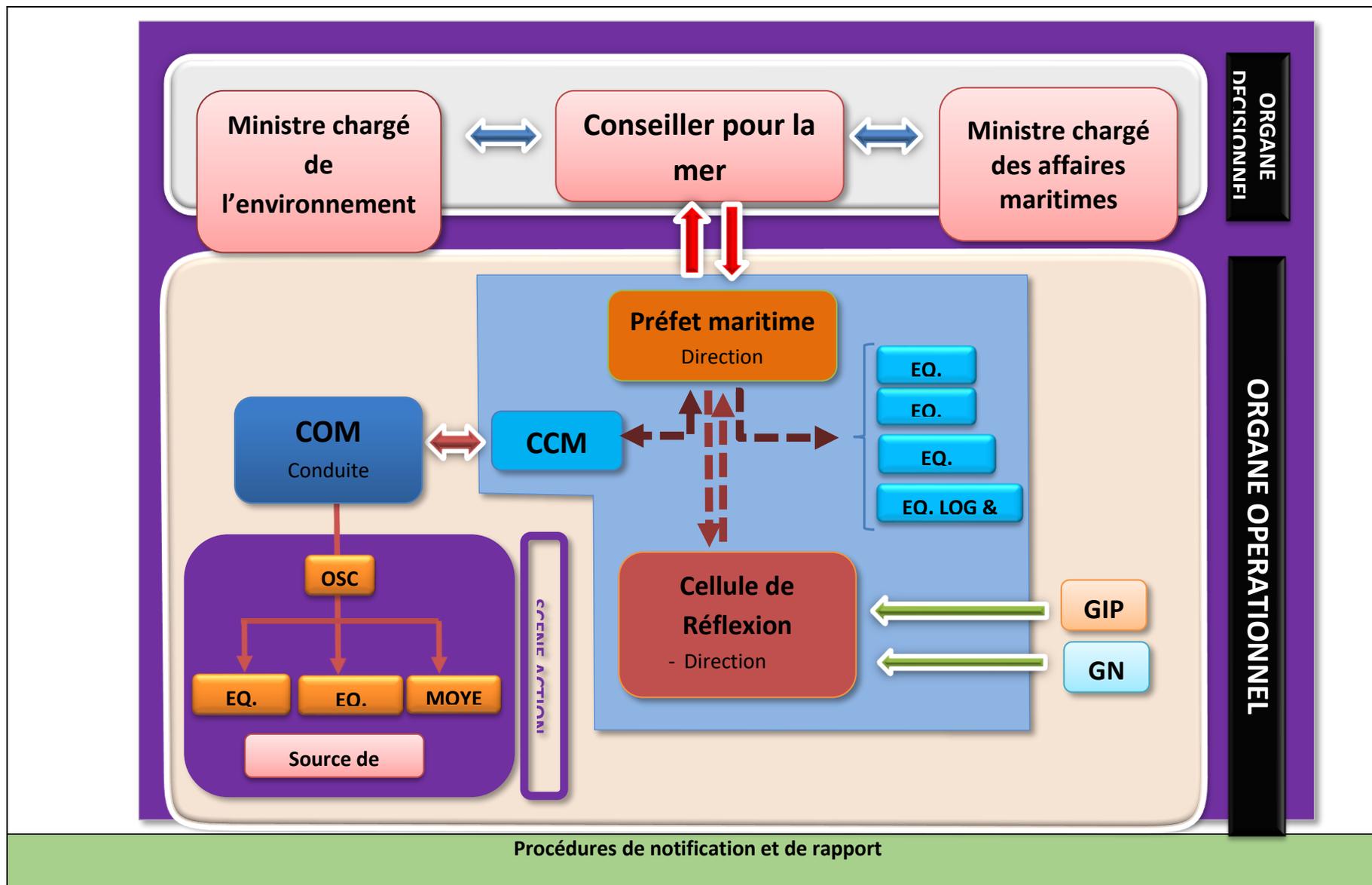
Le document	
<b>Nom du PNIU</b>	Plan POLMAR

Mis à jour en novembre 2019

<b>Statut du PNIU</b>	Développé et mis à jour
<b>Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date</b>	
<b>Date de dernière mise à jour approuvée</b>	08 mai 2019
<b>Comité / Groupe de travail en charge de la question</b>	Groupe de travail composé des administrations impliquées dans la mise en œuvre du plan POLMAR
<b>Testé ? Date et commentaires principaux</b>	Testé dans le cadre du dernier exercice de simulation sur la pollution marine animé dans le cadre du projet GOGIN
<b>Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?</b>	Il doit être seulement validé officiellement par les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan POLMAR

## 2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
<b>Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System</i> – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?</b>	oui
<b>Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?</b>	Rôle défini est associé à une institution (donc au responsable de l'institution en question ou son représentant)
<b>Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?</b>	Oui
<b>Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?</b>	<b>Oui</b>
<b>Organigramme :</b>	



Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	oui
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Oui
<b>Coordination avec les plans locaux et de l'industrie</b>	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Prévu
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Prévu
<b>Implication des communautés locales</b>	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	Oui
<b>Suivi et archivage ; indemnisation</b>	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	oui
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	oui

### 3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants																		
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	Elaboré et en cours de signature																	
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	Première priorité																	
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Arrêté interministériel																	
Existe-t-il une liste de dispersants approuvés ? Si oui est-elle publique ?	oui																	
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	Oui , Ministre chargé de l'environnement																	
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence ?	non																	
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	oui																	
Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Volume de la pollution à disperser</th> <th>Profondeur d'eau minimum(mètre)</th> <th>Eloignement minimum de la côte (nautique)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 10 m<sup>3</sup>de pétrole</td> <td>15</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>De 10 à 100 m<sup>3</sup>de pétrole</td> <td>20</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Plus de 100 m<sup>3</sup>de pétrole</td> <td>30</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Volume de la pollution à disperser	Profondeur d'eau minimum(mètre)	Eloignement minimum de la côte (nautique)	De 0 à 10 m <sup>3</sup> de pétrole	15	2	De 10 à 100 m <sup>3</sup> de pétrole	20	10	Plus de 100 m <sup>3</sup> de pétrole	30	20					
	Volume de la pollution à disperser	Profondeur d'eau minimum(mètre)	Eloignement minimum de la côte (nautique)															
	De 0 à 10 m <sup>3</sup> de pétrole	15	2															
	De 10 à 100 m <sup>3</sup> de pétrole	20	10															
	Plus de 100 m <sup>3</sup> de pétrole	30	20															

Mis à jour en novembre 2019

<b>Existe-t-il des stocks de dispersants ?</b>	Oui				
<b>Emplacement des sites de stockage</b>	Port Autonome de Lomé ; Magasins des sociétés pétrolières				
<b>Magasin du Port Autonome de Lomé</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>Propriétaire</b></td> <td><b>Volume</b></td> </tr> <tr> <td>Port Autonome de Lomé</td> <td>900 litres</td> </tr> </table>	<b>Propriétaire</b>	<b>Volume</b>	Port Autonome de Lomé	900 litres
<b>Propriétaire</b>	<b>Volume</b>				
Port Autonome de Lomé	900 litres				
<b>Cartographie de sensibilités et évaluation des risques</b>					
<i>Cartes de sensibilité</i>					
<b>Statut des cartes de sensibilité</b>	Pas encore développé				
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	Pas encore				
<b>Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU ?</b>	OUI				
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	RAS				
<b>Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?</b>	RAS				
<b>Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?</b>	RAS				
<b>Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?</b>	RAS				
<i>Evaluation des risques</i>					
<b>Le plan inclut-il des modèles de dérive ?</b>	Non				
<b>Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?</b>	OUI				
<b>Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?</b>	OUI				

La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	OUI
<b>Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral</b>	
Statut du plan de réponse en milieu littoral	Pris en compte dans le Plan POLMAR
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	Préfet Maritime
Date de validation et de dernière mise à jour	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	oui
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral ( <i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	oui
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Oui comme annexe à développer
<b>Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures</b>	
Statut du plan de gestion des déchets	Pas encore
Groupe de travail / Comité en charge	RAS
Date de validation et de dernière mise à jour	RAS
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Oui
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	oui
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	oui

<b>Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?</b>	Loi n°2008-005/PR du 30 mai 2008 portant Loi-cadre dur l'environnement ; Le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les produits chimiques (PNM)
<b>Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée</b>	
<b>Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée</b>	Non
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	non
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	
<b>Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée fait partie du PNIU ?</b>	oui
<b>Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?</b>	non
<b>Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?</b>	non
<b>Politique de brûlage <i>in-situ</i></b>	
<b>Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i></b>	Pris en compte par le plan
<b>Groupe de travail / Comité en charge</b>	
<b>Date de validation et de dernière mise à jour</b>	Même date que le plan POLMAR
<b>Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU ?</b>	oui
<b>Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?</b>	Appréciation du directeur de crise après analyse des informations reçues des commandants sur zones
<b>Autres éléments techniques</b>	
<b>Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?</b>	Oui

### III. Equipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale

---

#### 1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protocoles d'urgence de la convention d'Abidjan</li><li>▪ Centre Maritime Multinational de Cordination (CMMC) basé à Cotonou</li></ul>
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Oui des exercices transfrontaliers sont organisés ;</li><li>▪ Ces exercices sont organisés au moins deux fois par ans</li></ul>
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	Le dernier exercice transfrontalier a eu lieu à Cotonou du 25 au 27 juin 2019
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Pas encore
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	Oui le Togo est engagé dans les coopérations de renforcement de capacité de préparation de lutte notamment à travers les projets CRIMGO, GOGIN, OBANGAME EXPRESSE, NEMO financés par l'Union Européenne, les Etats Unis

<b>Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?</b>	Oui il y a une assistance mutuelle entre le Gouvernement et l'Industrie. Cette assistance est prise en compte dans le plan POLMAR
<b>Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?</b>	Oui le centre d'assistance antipollution de la Convention d'Abidjan basé au Nigeria est un exemple. Cependant il faut le matérialiser par des actes administratifs

## 1. Formations et exercices

<b>Formation du personnel</b>	
<i>Formations</i>	
<b>Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?</b>	OUI des formations sont organisées lors des exercices de simulations
<i>Exercices</i>	
<b>Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?</b>	Oui des exercices sont organisés régulièrement pour tester le plan et situer les acteurs sur leurs responsabilités
<b>Éducation</b>	
<b>Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?</b>	En cours

## 1. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
<b>Le gouvernement :</b>	<b>Le secteur privé :</b>
<b>Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte</b>	
<b>Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification</b>	Oui
<b>Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)</b>	Oui prévu dans le plan POLMAR
<b>Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident</b>	Oui procédure de requisition prévue dans le plan POLMAR
<b>Centre de crise (salles de communication et de réunion)</b>	Oui il y a un centre de crise sis à la Prefecture Maritime équipé d'instruments nécessaires à la communication
<b>Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures</b>	Pas encore
Capacités d'intervention	
<b>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations</b>	<b>oui</b>

<b>d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1<sup>1</sup> ?</b>	
<b>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?</b>	Non
<b>Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?</b>	Non

## 1. Communication

Communication avec les médias et le public	
<b>Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?</b>	Oui prévu par le plan POLMAR
<b>Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?</b>	Non

<sup>1</sup> La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

Mis à jour en novembre 2019